Système d'information géographique de la politique de la ville





Cartographie dynamique



Quartiers d'interet national du NPNRU

Source : CGET - ANRU, Arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers pri

Zones franches urbaines fixés par les décrets en Conseil d'État n'98-1154 et n'98-1155 du 31 juillet 2001 modifié périmètre de la Zone Franche Urbaine de Grigny - Viry-Châtillon : la Grande-borne et le village de Grigny.

Le décret n'2004-219 du 12 mais 2004 crée 41 nouvelles Zones Franches Urbaines.

Le décret n'2004-219 du 15 mais 2007 été et n'ouvelles Zones Franches Urbaines.

Le décret n'2004-834 du 15 mais 2007 étend l'emprise de 31 Zones Franches Urbaines.

Zones franches urbaines

Zones urbaines sensibles fixées par le décret nº36-1156/du 26 décembre 1996 fixe la liste de 750 Zones urbaines sensibles (Zus). Le décret nº2007-796 du 24 août 2000 ajoute le quartier «Nouveau Mons» de Mons-en-Baroeul à la liste des Zus et le décret nº2001-707 du 31 juillet 2001 modifie le périmètre de la Zus de nplacées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2015 (cf loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014)

Zones urbaines sensibles

Source : CGET

03/10/2018 à 22:09 1 sur 1